

DELIBERATION CFVU-051-2023

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;
Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;
Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers, tels que modifiés le 15 décembre 2022 ;
Vu la délibération n° CA003-2020 en date du 17 février 2020 relatif à l'élection du Président de l'Université d'Angers ;

Vu les convocations envoyées aux membres de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire le 03 mai 2023

Objet de la délibération : Convention Faculté LLSH – Université de Tunis

La commission de la formation et de la vie universitaire réunie le 09 mai 2023 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :

La convention est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 24 voix pour.

Christian ROBLÉDO

Président de l'Université d'Angers

Signé le 30 mai 2023

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr

Affiché et mis en ligne le : 01/06/2023



CONVENTION RELATIVE A LA DELIVRANCE
DE DIPLOMES EN PARTENARIAT INTERNATIONAL
UNIVERSITE D'ANGERS – UNIVERSITE DE TUNIS

Entre :

L'Université d'Angers, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, dont le siège social se situe à 40 rue de Rennes- BP 73532- 49035 Angers Cedex 01, France.

Représentée par son Président, Monsieur le Professeur Christian Roblédo.

Et

L'Université de Tunis, Université publique dont le siège social se situe à 92 Boulevard 9 Avril 1938- 1007 Tunis, Tunisie.

Représentée par son Président, Monsieur le Professeur Habib Sidhom.

Vu l'accord de coopération signé entre les deux établissements le [REDACTED]

Les Parties s'engagent sur les points suivants :

Article 1^{er} : Objet de l'accord

La présente convention a pour objet de préciser les modalités de mise en œuvre d'un programme d'enseignement commun de niveau Master, élaboré conjointement par les deux parties, pour la délivrance de deux diplômes.

Il est décerné aux étudiants, qui ont satisfait aux modalités de validation du diplôme de Master de l'université d'accueil, ainsi que d'avoir souscrit aux critères de validation des études de Master en double diplôme stipulés par l'université d'origine, deux diplômes :

- Le diplôme de Master mention Psychologie clinique, psychopathologie et psychologie de la santé parcours Neuropsychologie de l'Enfant, de l'Université d'Angers (n° accréditation : 20140421 20 juillet 2022) ;
- Le diplôme de Master professionnel de Psychologie parcours Neuropsychologie du Développement de l'Enfant et de l'Adolescent, de l'Université de Tunis.

Ces diplômes sont reconnus par les autorités compétentes dans chaque Etat.

Article 2 : Coordination de la formation

Les formations concernées par la présente convention sont rattachées à une composante en charge du suivi administratif et pédagogique des étudiants inscrits dans le double diplôme.

Pour la présente convention, il s'agit :

- Faculté Lettres, Langues et Sciences Humaines, pour l'Université d'Angers
- Faculté des Sciences Humaines et Sociales, pour l'Université de Tunis.

Les parties s'engagent à un échange régulier d'information concernant la réalisation du programme, en particulier à la transmission de documentation sur le déroulement des études ainsi qu'à la consultation réciproque concernant toutes les activités didactiques et les questions d'organisation liées à la réalisation du programme.

Chaque université nomme un responsable du programme de double diplôme.

Une commission de coordination du double diplôme sera mise en place, composée :

- À l'Université d'Angers, des responsables du parcours de master et la directrice/ le directeur de l'UFR de Lettres, Langues et Sciences humaines.
- À l'Université de Tunis, des responsables du parcours de master et la doyenne/ le doyen de la Faculté des Sciences Humaines et Sociales de Tunis.

Cette commission veillera à l'accomplissement des clauses figurant dans l'accord et s'assurera du bon déroulement de la co-diplomation entre les deux universités.

Article 3 : Organisation du programme

L'organisation des enseignements et la composition des équipes enseignantes sont arrêtées d'un commun accord entre les parties.

Ces éléments figurent en annexe 1 à la présente convention.

Article 4 : Déroulement des études

Pour les étudiants de l'Université d'Angers (université d'origine) :

- Les étudiants qui participent au double diplôme suivent les enseignements de la 2ème année du master à l'Université de Tunis (université d'accueil).
- Les stages sont à réaliser au cours de l'année, de manière fractionnée (tel que prévu par la formation) et ils doivent respecter la réglementation française relative au stage professionnel de psychologie (arrêté du 19 mai 2006 relatif aux modalités d'organisation et de validation du stage professionnel prévu par le décret n° 90-255 du 22 mars 1990 modifié, fixant la liste des diplômes permettant de faire usage professionnel du titre de psychologue). La durée minimale des stages est de 525 heures. Les étudiants participent aux séminaires de stage/analyse de la pratique et déposent en fin d'année un rapport qui fait l'objet d'une soutenance devant les psychologues du suivi de stage/analyse de la pratique et un ou plusieurs enseignants-chercheurs de l'équipe pédagogique du Master de l'université d'accueil. Les stages sur le terrain, effectués au sein d'institutions tunisiennes, seront organisés par et de la responsabilité de la Faculté des Sciences Humaines et Sociales, Département de psychologie de l'Université de Tunis.
- Les étudiants doivent également réaliser un mémoire de recherche encadré par un enseignant chercheur (Travail Encadré de Recherche). Les encadrements des mémoires de recherche seront assurés par les mêmes enseignants-encadrants de l'université d'origine, et ce durant les deux ans du Master.
- Les étudiants doivent être présents à Tunis pour le début de l'année universitaire.
- Les études proposées par la Faculté des Sciences Humaines et Sociales, Département de psychologie de l'Université de Tunis, se dérouleront de manière fractionnée :
 - Le troisième semestre sera réservé aux enseignements et à la réalisation des stages,
 - Le quatrième semestre sera réservé à la réalisation des stages et du mémoire de recherche. Les séminaires de recherche ainsi que l'analyse des pratiques professionnelles ne feront pas l'objet d'un emploi du temps régulier et formel au cours du quatrième semestre. Néanmoins, des suivis individualisés seront assurés par les enseignants encadrants tout au long de ce semestre.

La maquette du Master de Neuropsychologie du Développement de l'Enfant et de l'Adolescent de l'Université de Tunis est annexée au présent accord. Toute modification de la maquette doit être immédiatement communiquée à l'autre partie et doit faire l'objet d'un avenant au présent accord.

Pour les étudiants de l'Université de Tunis (université d'origine) :

- Les étudiants qui participent au double diplôme suivent les enseignements de 2ème année du master à l'Université d'Angers (université d'accueil).
- Les stages sont à réaliser au cours de l'année, de manière fractionnée (tel que prévu par la formation) et ils doivent respecter la réglementation française relative au stage professionnel de psychologie (arrêté du 19 mai 2006 relatif aux modalités d'organisation et de validation du stage professionnel prévu par le décret n° 90-255 du 22 mars 1990 modifié, fixant la liste des diplômes permettant de faire usage professionnel du titre de psychologue). La durée minimale des stages est de 525 heures. Les étudiants participent aux séminaires de

stage/analyse de la pratique et déposent en fin d'année un rapport qui fait l'objet d'une soutenance devant les psychologues du suivi de stage/analyse de la pratique et un ou plusieurs enseignants-chercheurs de l'équipe pédagogique du Master de l'université d'accueil. Les stages sur le terrain, effectués au sein d'institutions françaises, seront organisés par et de la responsabilité de la Faculté des Sciences Humaines et Sociales, Département de psychologie de l'Université d'Angers.

- Les étudiants doivent également réaliser un mémoire de recherche encadré par un enseignant chercheur (Travail Encadré de Recherche). Les encadrements des mémoires de recherche seront assurés par les mêmes enseignants-encadrants de l'université d'origine, et ce durant les deux ans du Master.

- Les étudiants doivent être présents à Angers pour le début de l'année universitaire.

- Les études proposées par l'UFR de Lettres, Langues et Sciences humaines, Département de psychologie de l'Université d'Angers, se déroulent à temps plein.

La maquette du Master de Neuropsychologie de l'Enfant de l'Université d'Angers est annexée au présent accord. Toute modification de la maquette doit être immédiatement communiquée à l'autre partie et doit faire l'objet d'un avenant au présent accord.

Les cours et les examens ont lieu en Français dans les deux établissements.

Article 5 : Sélection

La sélection des étudiants participant au double diplôme s'effectue par l'université d'origine, conformément aux règles en vigueur dans chaque établissement.

La sélection à l'entrée de la formation (M1) s'effectue au sein de chaque université sur la base des prérequis prévus dans le cadre de la formation.

Le double diplôme concerne la deuxième année de Master. Chaque année, trois étudiants maximums par université seront sélectionnés pour participer au programme. La sélection pour l'entrée s'effectue par l'université d'origine, selon deux critères :

- La validation de l'ensemble des crédits de l'année de Master 1 dans l'université d'origine ;
- Un entretien avec les responsables du master pour apprécier la motivation et/ou le projet professionnel.

Si le nombre de demandes excède le nombre de places, les candidats seront classés selon leur niveau académique, à motivation équivalente.

La liste des étudiants sélectionnés par l'université d'origine pour suivre la formation de double diplôme de Master sera transmise à l'université d'accueil au plus tard à l'issue de la session 2 de la première année. Chaque étudiant s'engage à autoriser la transmission de l'université d'origine à l'université d'accueil de ses résultats académiques de la première année de Master.

L'étudiant non francophone devra disposer d'un niveau de langue française lui permettant de suivre un enseignement universitaire en français, équivalent au niveau C1 du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues.

Article 6 : Inscriptions

Les étudiants bénéficient d'une double inscription, une dans leur université d'origine et une dans l'université partenaire.

Ils sont exonérés des droits d'inscription dans l'établissement partenaire.

Article 7 : Modalités de contrôle et d'évaluation des étudiants

Les connaissances et les compétences des étudiants sont évaluées conformément aux modalités en vigueur dans l'établissement où sont dispensés les cours et en tenant compte du système de crédits ECTS.

Les parties s'accordent sur un ajustement de leur barème d'évaluation.

Les modalités de contrôle de connaissances respectent les modalités prévues dans le cadre de l'habilitation du diplôme délivré dans chaque université.

La validation du mémoire de recherche est organisée par l'université d'accueil et le jury de soutenance est constitué de l'encadrant de l'université d'origine et d'un membre de l'équipe pédagogique de l'université d'accueil.

La validation du rapport de stage/analyse de la pratique est organisée par l'université d'accueil devant un jury composé du psychologue ayant accueilli le stagiaire, du psychologue responsable du suivi du stage/analyse de la pratique et d'un enseignant-chercheur de la formation. L'un des responsables de la formation de l'Université d'origine participe à la soutenance et à la délibération.

Le rapport de stage/analyse de la pratique et le mémoire de recherche feront l'objet de deux soutenances à part.

Article 8 : Reconnaissance mutuelle et délivrance des diplômes

Les universités s'engagent à reconnaître officiellement les crédits obtenus dans l'université partenaire. Le transfert des crédits obtenus dans l'université d'accueil s'effectuera sur la base de la grille de transfert jointe aux relevés de notes des étudiants. Les étudiants qui auront satisfait aux modalités de contrôle des connaissances, telles qu'établies à l'article 7, se verront décerner les diplômes suivants :

Master Psychologie clinique, psychopathologie et psychologie de la santé, parcours Neuropsychologie de l'Enfant, délivré par l'Université d'Angers, accrédité par le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche pour la période suivante : 2022 - 2027.

Et

Master Neuropsychologie du Développement de l'Enfant et de l'Adolescent, délivré par l'Université de Tunis et habilité par le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique pour la période 2023 – 2027.

Dans le cas où un étudiant ne validerait pas son année d'études dans l'université d'accueil, un redoublement peut être envisagé sur décision du jury de la formation, avec l'accord des responsables de l'université d'origine.

Chaque étudiant s'engage à autoriser la transmission de l'université d'accueil à l'université d'origine de ses résultats académiques obtenus durant les trois années de la licence.

Les jurys de proclamation des résultats dans chacune des universités partenaires, se tiendront dans un délai ne dépassant pas le 30 octobre de chaque année (session 1 + session 2) de l'année civile suivant l'année civile du début du programme de double diplôme.

Article 9 : Conditions d'accueil des étudiants

Les étudiants couvrent par leurs propres moyens les frais de voyage, d'hébergement, d'assurance santé obligatoire, ainsi que les autres frais liés au séjour dans l'établissement partenaire.

Les étudiants de l'Université de Tunis doivent s'enregistrer auprès de la sécurité sociale française, lorsqu'ils viennent étudier en France.

Les étudiants de l'Université d'Angers doivent s'enregistrer auprès des services sociaux tunisiens, lorsqu'ils viennent étudier en Tunisie.

Chacune des parties s'engage à apporter une aide technique aux étudiants pour leur recherche de logement.

Les étudiants bénéficient dans l'université partenaire des mêmes conditions d'accès aux services que celles en vigueur pour les autres étudiants.

Article 10 : Durée de la convention

Le présent accord prend effet à compter de la rentrée universitaire 2024/2025. En effet, le master 1 ouvre à l'Université de Tunis à la rentrée 2023 et donc le Master 2 à la rentrée 2024 et pour la durée de l'accréditation des formations concernées, soit au plus tard l'année universitaire 2027/2028.

Le renouvellement dépendra d'une nouvelle accréditation et fera l'objet d'un avenant.

Article 11 : Modification, résiliation, litiges

Toute modification de la présente convention est faite par voie d'avenant signé par chacune des parties.

La présente convention peut être résiliée à l'initiative de chacune des parties, avec un préavis de six mois avant le début de l'année universitaire, sans préjudice des actions en cours.

Les parties s'engagent à résoudre par voie amiable les éventuels conflits qui les opposeraient. Dans le cas où cette voie n'aboutirait pas, les tribunaux compétents seraient saisis.

Article 12 : Langues de la convention

La présente convention est établie en langue française en 2 exemplaires.

Fait à

Pour l'Université d'Angers

Christian ROBLEDO
Président

Fait à

Pour l'Université de Tunis

Habib SIDHOM
Président

Annexe 1 : maquettes des formations concernées

M1 Université d'Angers

Année universitaire : 2022-2023										M1 Psychologie clinique, psychopathologie et psychologie de la santé														
CFVU du :										parcours Neuropsychologie de l'enfant														
Effectif prévisionnel : 20																								
V.D.1 : code à définir (pôle modélisation)																								
V.E.T. : code à définir (pôle modélisation)																								
Intitulés	Nature	CODE CNU	Participé à aux charges O/N	Matrícula (présence en remarque avec) O/N	Nbre d'heures						ECTS	Coef	MCC session 1				MCC session 2				Remarques (cours communs, validation en présentiel, notes plancher, report de note établissements co-accrédités)			
					CM	TD	CM/TD	TP	Travail perso	Total			Assidu		DA		Assidu		DA					
					Nombre d'heures	Nombre d'heures	Nombre d'heures	Nombre d'heures	Nombre d'heures estimé	Heures/étudiant			Nature épreuve + (coeff)	Durée	Nature épreuve + (coeff)	Durée	Nature épreuve + (coeff)	Durée	Nature épreuve + (coeff)	Durée				
Semestre 1																								
UE1.1 Neurosciences cliniques et développement	UE		N		24,0	24,0	0,0	0,0	0,0	48,0	6	3									Compensation Notes et résultats			
Neurologie générale	MATI	4901	O	O	12,0					12,0											Cours commun M1 PPP NEAD et M1 PPP PNP			
Neuroanatomie, imagerie cérébrale et neuropédiatrie	MATI	4302/5401	O	O	12,0					12,0	6	3	CT écrit (Coeff =2)	1H	PAS DE DA	CT écrit (Coeff =3)	1H	PAS DE DA			Cours commun M1 PPP NEAD			
Histoire des idées et des méthodes	MATI	16	O	N		12,0				12,0														
Grandes théories du développement et apprentissages	MATI	16	O	N		12,0				12,0														
UE1.2 Fonctions instrumentales et apprentissages	UE		N		0,0	60,0	0,0	0,0	0,0	60,0	7	3,5												
Théorie, clinique, évaluation	MATI	16	O	N		36,0				36,0	7	3,5	CT écrit	1H30	PAS DE DA	CT écrit	1H30	PAS DE DA						
Cas cliniques	MATI	16	O	N		24,0				24,0														
UE1.3 Intelligence et mémoire	UE		N		0,0	60,0	0,0	0,0	0,0	60,0	7	3,5												
Théorie, clinique, évaluation	MATI	16	O	N		36,0				36,0	7	3,5	CT écrit	1H30	PAS DE DA	CT écrit	1H30	PAS DE DA						
Cas cliniques	MATI	16	O	N		24,0				24,0														
UE1.4 Stage	UE		N		0,0	12,0	0,0	0,0	0,0	12,0	4													
Analyse de la pratique	MATI	16	O	N		12,0				12,0	4		Quitus de présence		PAS DE DA	Validation/Non Validation sur entretien		PAS DE DA			HE = 12h mais assurées par 2 intervenants en même temps soit 24h de charges d'enseignement			
UE1.5 Recherche	UE		N		24,0	12,0	0,0	0,0	0,0	36,0	4	2									Pas de compensation Notes et résultats			
Méthodologie de la recherche	MATI	16	O	O	12,0					12,0	2	2	CT écrit	1H		CT écrit	1H				Cours commun M1 PPP NEAD et M1 PPP PNP			
Séminaire de recherche	MATI	16	O	O	12,0					12,0	1		Quitus de Présence		PAS DE DA	Validation/Non Validation sur entretien		PAS DE DA						
Culture et psychologie	MATI	16	O	O	12,0					12,0	1		Quitus de Présence			Validation/Non Validation sur entretien					Cours commun M1 PPP NEAD et M1 PPP PNP			
UE1.6 Langue vivante	UE		N		0,0	12,0	0,0	0,0	0,0	12,0	2	1												
Anglais	MATI	11	O	N		12,0				12,0	2	1	CC		PAS DE DA	CT Oral	1H	PAS DE DA						
Total S1 :					48,00	180,00	0,00	0,00	0,00	228,00	30	13												
Conditions de validation du socle :															Exigence note ≥ 10 par UE - Pas de compensation entre les UE - Pas de compensations au sein des UE sauf UE1.1 Neurosciences cliniques et développement									
Semestre 2																								
UE2.1 Fonctions exécutives, attention et cognition sociale	UE		N		0,0	60,0	0,0	0,0	0,0	60,0	7	3,5												
Théorie, clinique, évaluation	MATI	16	O	N		36,0				36,0	7	3,5	CT écrit	1H30	PAS DE DA	CT écrit	1H30	PAS DE DA						
Cas cliniques	MATI	16	O	N		24,0				24,0														
UE2.2 Méthodologie des interventions 1	UE		N		0,0	56,0	0,0	0,0	0,0	56,0	8	4									Compensation Notes et résultats			
Bilan neuropsychologique de l'enfant	MATI	16	O	N		32,0				32,0	4	2	Dossier (Coeff =2)			Dossier (Coeff =2)								
Numerique	MATI	16	O	N		12,0				12,0														
Introduction aux psychothérapies et dérives sectaires	MATI	16	O	N		12,0				12,0	4	2	CT écrit (Coeff =2)	1H30		CT écrit (Coeff =2)	1H30							
UE2.3 Stage	UE		N		0,0	14,0	0,0	0,0	350,0	14,0	6	3												
Stage obligatoire	MATI	16	N	O					350,0	0,0											Commun M1 PPP NEAD et M1 PPP PNP			
Analyse de la pratique	MATI	16	O	N		12,0				12,0	6	3	Dossier (rapport d'analyse de la pratique)		PAS DE DA	Dossier (rapport d'analyse de la pratique)		PAS DE DA			HE = 12h mais assurées par 2 intervenants en même temps soit 24h de charges d'enseignement			
Suivi rapports d'analyse de la pratique	MATI	16	O	N		2,0				2,0											2h par étudiant			
UE2.4 Recherche	UE		N		0,0	26,0	0,0	0,0	15,0	26,0	7	3,5									Pas de compensation Notes et résultats - Si l'une des trois matières n'est pas validée : l'étudiant.e repassera la matière non va			
Séminaire de recherche	MATI	16	O	N		12,0				12,0	4	2	Dossier (mémoire) - Exigence note ≥ 10 (Coeff = 2)			Dossier (mémoire) - Exigence note ≥ 10 (Coeff = 2)					Exigence note ≥ 10			
Suivi mémoires	MATI	16	O	N		2,0				2,0											2h par étudiant			
Ethique et déontologie de la recherche (MOOC)	MATI	16	N	O					15,0	0,0	1		Quitus de validation		PAS DE DA	Quitus de validation		PAS DE DA			Cours commun M1 PPP NEAD et M1 PPP PNP			
Traitement des données	MATI	4604	O	N		12,0				12,0	2	1,5	CC (Coeff =1.5)			CT écrit (Coeff =1.5)	1H							
UE2.5 Langue vivante	UE		N		0,0	12,0	0,0	0,0	0,0	12,0	2	1												
Anglais	MATI	11	O	N		12,0				12,0	2	1	CC		PAS DE DA	CT Oral	1H	PAS DE DA						
Total S2 :					0,00	168,00	0,00	0,00	365,00	168,00	30	15												
Total année :					48,00	348,00	0,00	0,00	365,00	396,00	60	28												
Conditions de validation du socle :															Exigence note ≥ 10 par UE - Pas de compensation entre les UE - Pas de compensations au sein des UE sauf UE2.2 Méthodologie des interventions 1 - UE2.4 Recherche : Si l'une des trois matières n'est pas validée : l'étudiant.e repassera la matière non validée									
Conditions de validation de l'année :															Exigence note ≥ 10 par UE - Pas de compensation entre les UE - Pas de compensations au sein des UE sauf UE1.1 Neurosciences cliniques et développement et UE2.2 Méthodologie des interventions 1 - Pas de compensation entre les deux semestres									

M2 Université d'Angers

Année universitaire : 2022-2023 M2 Psychologie clinique, psychopathologie et psychologie de la santé
 CFVU du : parcours Neuropsychologie de l'enfant
 Effectif prévisionnel : 20
 V.D.I. : code à définir (pôle modélisation)
 V.E.T. : code à définir (pôle modélisation)

Intitulés	Nature	CODE CNU	Parti O/N	Mutualisé O/N	Nbre d'heures						ECTS	Coef	MCC session 1				MCC session 2				Remarques (cours communs, validation en présentiel, notes plancher, report de note établissements co-accrédités)
					CM	TD	CM/TD	TP	Travail perso	Total			Assidu		DA		Assidu		DA		
					Nombre d'Heures	Nombre d'Heures	Nombre d'Heures	Nombre d'Heures	Nombre d'Heures estimé	Heures/ étudiant			Nature épreuve + (coeff)	Durée	Nature épreuve + (coeff)	Durée	Nature épreuve + (coeff)	Durée	Nature épreuve + (coeff)	Durée	
Semestre 3																					
UE3.1 Neuropsychologie clinique des maladies rares	UE		N	N	36,0	0,0	0,0	0,0	0,0	36,0	5	2,5			PAS DE DA			PAS DE DA			
Neuropsychologie clinique des maladies rares	MATI	16	O	O	36,0						5	2,5	CT écrit	1h30	PAS DE DA		CT écrit	1h30	PAS DE DA	Cours commun M2 PPP NEAD	
UE3.2 Neuropsychopathologie de l'enfant	UE		N		0,0	48,0	0,0	0,0	0,0	48,0	6	3			PAS DE DA			PAS DE DA			
Principaux syndromes en psychopathologie de l'enfant	MATI	16	O	N		36,0				36,0	6	3	CT écrit	1h30	PAS DE DA		CT écrit	1h30	PAS DE DA		
Cas cliniques	MATI	16	O	N		12,0				12,0											
UE3.3 Neuropsychologie de la santé et des conduites à risque	UE	16	O	O	36,0		0,0	0,0		36,0	5	2,5	CT écrit	1h30	PAS DE DA		CT écrit	1h30	PAS DE DA	Cours commun M2 PPP NEAD - Pas de compensation Notes et résultats	
UE3.4 Méthodologie des interventions 2	UE		N		0,0	24,0	0,0	0,0	0,0	24,0	4	2			PAS DE DA			PAS DE DA			
Blan neuropsychologique de l'enfant	MATI	16	O	N		18,0				18,0	4	2	CC		PAS DE DA		CT écrit	1h	PAS DE DA		
Maltraitance et signalement, interfaces avec l'enseignant	MATI	16	O	N		6,0				6,0											
UE3.5 Stage	UE		N		0,0	12,8	0,0	0,0	0,0	12,8	4				PAS DE DA			PAS DE DA			
Analyse de la pratique	MATI	16	O	N		12,0				12,0	4		Quitus de présence		PAS DE DA		Validation/Non Validation sur entretien		PAS DE DA	HE = 12h mais assurées par 2 intervenants en même temps soit 24h de charges d'enseignement 0,8h par étudiant	
Analyse de la pratique : accompagnement personnalisé	MATI	16	O	N		0,8				0,8											
UE3.6 Recherche	UE		N		0,0	12,0	0,0	0,0	16,0	12,0	4				PAS DE DA			PAS DE DA			
Séminaire de recherche	MATI	16	O	N		12,0				12,0	2		Quitus de présence		PAS DE DA		Validation/Non Validation sur entretien		PAS DE DA		
Ethique et déontologie de la recherche (MOOC)	MATI	16	N	O					16,0		2		Quitus de validation				Quitus de validation			Cours commun M2 PPP NEAD et M2 PPP PVP	
UE3.7 Langue vivante	UE		N		0,0	12,0	0,0	0,0	0,0	12,0	2	1			PAS DE DA			PAS DE DA			
Anglais	MATI	11	O	N		12,0				12,0	2	1	CC		PAS DE DA		CT Oral	1h	PAS DE DA		
Total S3 :					72,00	108,80	0,00	0,00	16,00	180,80	30	11									
Conditions de validation du socle :			Exigence note ≥ 10 par UE - Pas de compensation entre les UE - Pas de compensation au sein des UE																		
Semestre 4																					
UE4.1 Méthodologie des interventions 3	UE		N		0,0	42,0	0,0	0,0	0,0	42,0	6	3			PAS DE DA			PAS DE DA			
Remédiation en neuropsychologie	MATI	16	O	N		36,0				36,0	6	3	Dossier		PAS DE DA		Dossier		PAS DE DA		
Cas cliniques	MATI	16	O	N		6,0				6,0											
UE4.2 Lésions acquises	UE		N		0,0	36,0	0,0	0,0	0,0	36,0	5	2,5			PAS DE DA			PAS DE DA			
Apports théoriques	MATI	16	O	N		24,0				24,0	5	2,5	CC		PAS DE DA		CT écrit	1h30	PAS DE DA		
Cas cliniques	MATI	16	O	N		12,0				12,0											
UE4.3 Univers professionnel du psychologue	UE		N		48,0	0,0	0,0	0,0	0,0	48,0	4				PAS DE DA			PAS DE DA			
Contextes professionnels	MATI	16	O	O		28,0				28,0	4		Quitus de Présence		PAS DE DA		on/Non Validation sur		PAS DE DA	Cours commun M2 PPP NEAD et M2 PPP PVP	
Ressources humaines	MATI	16	O	O		20,0				20,0										Cours commun M2 PPP NEAD et M2 PPP PVP	
UE4.4 Stage	UE		N		0,0	15,0	0,0	0,0	525,0	15,0	6	3			PAS DE DA			PAS DE DA			
Stage obligatoire	MATI	16	N	O					525,0	0,0	6	3	Dossier (Coeff 1.5) + soutenance orale (Coeff 1.5)		PAS DE DA		Dossier (Coeff 1.5) + soutenance orale (Coeff 1.5)		PAS DE DA	Commun M2 PPP NEAD et M2 PPP PVP HE = 12h mais assurées par 2 intervenants en même temps soit 24h de charges d'enseignement 3h par étudiant (2h suivi + 1h soutenance)	
Analyse de la pratique	MATI	16	O	N		12,0				12,0	6	3									
Suivi et soutenance rapports d'analyse de la pratique	MATI	16	O	N		3,0				3,0											
UE4.5 Recherche	UE		N		18,0	28,0	0,0	0,0	0,0	46,0	7	3,5			PAS DE DA			PAS DE DA			
Séminaire de recherche	MATI	16	O	N		12,0				12,0	4	2	Dossier Mémoire (Coeff 1) + soutenance orale (Coeff 1)		PAS DE DA		Dossier (Coeff 1) + soutenance orale (Coeff 1)		PAS DE DA	4h par étudiant (2h suivi + 2h soutenance)	
Suivi et soutenance mémoires	MATI	16	O	N		4,0				4,0											
Valorisation scientifique	MATI	16	O	O		18,0				18,0	1	0,5	CC (Coeff = 0.5)				CT Oral (Coeff = 0.5)	1h	PAS DE DA	Cours commun M2 PPP NEAD et M2 PPP PVP	
Traitement de données : méthodologie et applications	MATI	4604	O	N		12,0				12,0	2	1	CC (Coeff = 1)				CT écrit (Coeff = 1)	1h			
UE4.6 Langue vivante	UE		N		0,0	12,0	0,0	0,0	0,0	12,0	2	1									
Anglais	MATI	11	O	N		12,0				12,0	2	1	CC		PAS DE DA		CT Oral	1h	PAS DE DA		
Total S4 :					66,00	133,00	0,00	0,00	525,00	199,00	30	13									
Total année :					138,00	241,80	0,00	0,00	541,00	379,80	60	24									
Conditions de validation du socle :			Exigence note ≥ 10 par UE sauf pour l'UE4.4 Stage - Pas de compensation entre les UE - Pas de compensations au sein des UE																		
Conditions de validation de l'année :			Exigence note ≥ 10 par UE sauf pour l'UE4.4 Stage - Pas de compensation entre les UE - Pas de compensations au sein des UE - Pas de compensation entre les deux semestres																		

M1 Université de Tunis

Année universitaire : 2023-2024
 CFVU du :
 Effectif prévisionnel : 20
 V.D.I. : code à définir (pôle modélisation)
 V.E.T. : code à définir (pôle modélisation)

Intitulés	Nature	Nbre d'heures						Total Heures/ étudiant	ECTS	Coef	MCC session 1	
		CM	TD	CM/TD	TP	Travail perso	Assidu				Durée	
		Nombre d'Heures	Nombre d'Heures	Nombre d'Heures	Nombre d'Heures	Nombre d'Heures estimé						Nature épreuve
Semestre 1												
UE1.1 Théorie de spécialisation 1	UE	70,0	56,0	0,0	0,0	0,0	126,0	7	3,5			
Grandes théories du développement	ECUE	14,0					14,0	1	0,5	régime mixte	2	
Fonctions instrumentales et apprentissages	ECUE	28,0	28,0				56,0	3	1,5	régime mixte	2	
Intelligence et mémoire	ECUE	28,0	28,0				56,0	3	1,5	régime mixte	2	
UE1.2 Théorie de spécialisation 2	UE	42,0	0,0	0,0	0,0	0,0	42,0	6	3			
Neurologie générale	ECUE	14,0					14,0	2	1	régime mixte	2	
Neuroanatomie et imagerie cérébrale	ECUE	14,0					14,0	2	1	CC	1	
Neuropédiatrie	ECUE	14,0					14,0	2	1	CC	1	
UE1.3 Méthodologie de spécialisation 1	UE	14,0	14,0	0,0	0,0	0,0	28,0	7	3,5			
Histoire des idées et des méthodes	ECUE	14,0					14,0	3	1,5	CC	1	
Séminaire et Méthodologie de la recherche 1	ECUE		14,0				14,0	4	2	CC oral	-	
UE1.4 Activités Pratiques 1	UE	0,0	14,0	0,0	0,0	150,0	14,0	4				
Analyse de la pratique et stage d'observation	ECUE		14,0			150,0	14,0	4		CC (Validation du stage)	-	
UE1.5 Unités transversales 1	UE	28,0	0,0	0,0	0,0	0,0	28,0	3	1,5			
Anglais 1	ECUE	14,0					14,0	1	0,5	CC	1	
Statistiques pour psychologues	ECUE	14,0					14,0	2	1	CC	1	
UE1.6 Unité optionnelle 1 (au Choix)	UE	14,0	0,0	0,0	0,0	0,0	14,0	3	1,5			
Les techniques d'observation	ECUE	14,0					14,0			CC	1	
Culture et psychologie	ECUE	14,0					14,0	3	1,5	CC	1	
Total S1		168,00	84,00	0,00	0,00	150,00	252,00	30	13			
						heures /semaine	18					
Semestre 2												
UE2.1 Théorie de spécialisation 3	UE	56,0	0,0	0,0	0,0	0,0	56,0	6	3			
Fonctions exécutives et attention	ECUE	28,0					28,0	4	2	régime mixte	2	
Cognition sociale	ECUE	14,0					14,0	1	0,5	régime mixte	2	
Etude de cas cliniques en psychologie de l'enfant	ECUE	14,0					14,0	1	0,5	CC	1	
UE2.2 Théorie de spécialisation 4	UE	42,0	14,0	0,0	0,0	0,0	56,0	6	3			
Bilan psychologique de l'enfant 1	ECUE	28,0	14,0				42,0	5	2,5	régime mixte	2	
Introduction aux psychothérapies et dérivés sectaires	ECUE	14,0					14,0	1	0,5	CC	1	
UE2.3 Méthodologie de spécialisation 2	UE	0,0	14,0	0,0	0,0	15,0	14,0	6	3			
Séminaire de recherche/Suivi mémoire	ECUE		14,0				14,0	5	3	CC (PRM)	-	
Ethique et déontologie de la recherche (MOOC)	ECUE					15,0		1		Quitus de validation (Certification MOOC)	-	
UE2.4 Activités pratiques 2	UE	0,0	28,0	0,0	0,0	200,0	28,0	6	3			
Stage : Pratique de l'entretien psychologique	ECUE					200,0	0,0	5	2,5	contrôle continu (rapport de stage)	-	
Analyse de la pratique / Suivi des rapports	ECUE		28,0				28,0	1	0,5	CC	1	
UE2.5 Unités transversales 2	UE	28,0	0,0	0,0	0,0	0,0	28,0	3	1,5			
Anglais 2	ECUE	14,0					14,0	1	0,5	CC	1	
Traitement informatisé de données 1 : initiation	ECUE	14,0					14,0	2	1	CC	1	
UE2.6 Unité optionnelle 2 (au Choix)	UE	14,0	0,0	0,0	0,0	0,0	14,0	3	1,5			
Psychologie du handicap	ECUE	14,0					14,0			CC	1	
Numérique	ECUE	14,0					14,0	3	1,5	CC	1	
Total S2		140,00	56,00	0,00	0,00	215,00	196,00	30	15			
						Heures /Semaine	14					
Total année :		308,00	140,00	0,00	0,00	365,00	448,00	60	28			

M2 Université de Tunis

Année universitaire : 2024-2025
 CFVU du :
 Effectif prévisionnel : 20
 V.D.I. : code à définir (pôle modélisation)
 V.E.T. : code à définir (pôle modélisation)

Intitulés	Nature	Nbre d'heures						ECTS	Coef	MCC session 1	
		CM	TD	CM/TD	TP	Travail perso	Total			Assidu	
		Nombre d'Heures	Nombre d'Heures	Nombre d'Heures	Nombre d'Heures	Nombre d'Heures estimé	Heures / étudiant			Nature épreuve	Durée
Semestre 3											
UE3.1 Théorie de spécialisation 5	UE	84,0	0,0	0,0	0,0	0,0	84,0	7	3,5		
Lésions acquises	ECUE	28,0					28,0	2	1	régime mixte	2
Neuropsychologie clinique des maladies rares	ECUE	42,0					42,0	4	2	régime mixte	2
Neuropsychologie de la santé et des conduites à risque	ECUE	14,0					14,0	1	0,5	CC	1
UE3.2 Théorie de spécialisation 6	UE	56,0	0,0	0,0	0,0	0,0	56,0	8	4		
Principaux syndromes en psychopathologie de l'enfant	ECUE	28,0					28,0	4	2	régime mixte	2
Maltraitance et signalement, interfaces avec l'enseignant	ECUE	14,0					14,0	1	0,5	CC	1
Remédiation en neuropsychologie	ECUE	14,0	14,0				28,0	3	1,5	CC	2
UE3.3 Méthodologie de spécialisation 3	UE	14,0	14,0	0,0	0,0	16,0	28,0	6	3		
Séminaire de recherche / suivi mémoire	ECUE		14,0				14,0	3	2	CC oral	-
Ethique et déontologie de la recherche (MOOC)	ECUE					16,0		1		Quitus de validation (Certification MOOC)	-
Bilan psychologique de l'enfant 2	ECUE	14,0	14,0				28,0	2	1	régime mixte	2
UE3.4 Activités pratiques 3	UE	0,0	14,0	0,0	0,0	150,0	14,0	5	2,5		
Stage (partie 1) : évaluation psychologique et neuropsychologique de l'enfant	ECUE					150,0		4	2	CC	
Analyse de la pratique : accompagnement personnalisé	ECUE		14,0				14,0	1	0,5	CC	1
UE3.5 Unités transversales 3	UE	28,0	0,0	0,0	0,0	0,0	28,0	2	1		
Anglais 3	ECUE	14,0					14,0	1	0,5	CC	1
Traitement de données 2 : applications	ECUE	14,0					14,0	1	0,5	CC	1
UE 3.6 Unité optionnelle 3 (au Choix)	UE	14,0	0,0	0,0	0,0	0,0	14,0	2	1		
Psychologie de la scolarité	ECUE	14,0					14,0	2	1	CC	1
Contextes professionnels et ressources humaines	ECUE	14,0					14,0				
Total S3		196,00	28,00	0,00	0,00	166,00	224,00	30	11		
						Heures /Semaine	16				
Semestre 4											
UE 4 Méthodologie de spécialisation 4	UE	0,0	0,0	0,0	0,0	375,0	0,0	30	15		
Suivi et soutenance des mémoires	ECUE					0,0	0,0	30	15	Soutenance orale	-
Suivi et soutenance rapports d'analyse de la pratique (stage partie 2)	ECUE					375,0	0,0				
Total S4		0,00	0,00	0,00	0,00	375,00	0,00	30	15		
Total année :		196,00	28,00	0,00	0,00	541,00	224,00	60	26		